Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FORMATION PROFESSIONNELLE

Démarchage de places d'apprentissage

Le Département de la formation et de la jeunesse a entrepris une action de démarchage de places d'apprentissage. Cette action, qui porte sur deux ans, concerne quelque 20'000 entreprises sises dans le canton et qui, actuellement, ne forment pas d'apprentis. La démarche est appuyée et financée par l'OFFT, à hauteur de 1,464 million de francs.

Soucieux d'augmenter le nombre de places de formation professionnelle dans le canton, le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) a demandé l'aide de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). Suite à cette demande, ce dernier a accepté, le 16 décembre 2005, de financer à hauteur de 1,464 million une opération de démarchage de places d'apprentissage portant sur les années 2006 et 2007.

Cette action de démarchage s'appuie sur des expériences antérieures conduites en 1997 pour les métiers de l'hôtellerie, en 2003 pour les métiers de laboratoire, ainsi que diverses actions conduites en 2005, dont le démarchage direct de 800 entreprises entre juin et septembre, qui a abouti à l'ouverture d'environ 80 places. Le but est de démarcher, entre 2006 et 2007, 20'000 entreprises sises sur le territoire cantonal et qui, actuellement, ne forment pas d'apprenties ou d'apprentis. En effet, des 32'000 entreprises implantée dans le canton, seules 10'000 offrent actuellement des places d'apprentissage.

L'équipe de quatre démarcheurs, active sur le terrain depuis le 20 mars, a déjà contacté plus de 450 entreprises et a pu inscrire environ 70 places potentielles dans ses bases de données.

Les places potentielles une fois répertoriées, les informations sont transmises à la commission d'apprentissage du domaine concerné, qui prend à son tour contact avec l'entreprise si elle n'est pas déjà titulaire d'une autorisation de former. Seules les entreprises disposant de cette autorisation pourront effectivement ouvrir une nouvelle place d'apprentissage.

Une fois ces démarches finalisées, la place est mise à disposition des jeunes à la recherche d'une place de formation professionnelle dans la " bourse des places d'apprentissage ", qui se trouve sur le site Internet de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle www.orientation.vd.ch.

Les places ouvertes dans le cadre des deux années d'activité de l'opération de démarchage permettront de compléter progressivement les ressources actuelles en places d'apprentissage. En effet, si le nombre total de places de formation entre la formation professionnelle et les structures de transition et d'insertion est globalement suffisant pour répondre aux besoins, la quantité de places de formation professionnelle " certifiante " n'est, quant à elle, pas encore satisfaisante bien qu'en augmentation constante.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 mai 2006

DFJ, Anne-Catherine Lyon, cheffe de département, tél. 021 316 30 01 DFJ, Jean-Richard Bory, responsable de l'Unité de prospection de places d'apprentissage, tél. 021 316 63 51 - 076 368 32 54